

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

MAIRIE
de
DONNENHEIM
67170



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

Membres présents: Mr REPP Guy – Mr RIVAUD Benjamin – Mr SCHISSELE Stéphane – Mme HAMM Leslie – Mr HERTZOG Frédéric – Mr KAPPS Christophe – Mme HASE-TARIANT Brigitte – Mr GILLIG Thomas – Mme RIBSTEIN Catherine.

Membres absents excusés : Mr RIFF Aurélien donne procuration à Mr REPP Guy
Mr PIERRON Jérôme donne procuration à Mr RIVAUD Benjamin

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2015.
- 2) Budget Primitif 2015.
- 3) Attribution des travaux pour la réalisation de la piste de déplacement doux.
- 4) Divers.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2015.

Monsieur le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2015.

Aucune observation n'étant formulée, **le Conseil Municipal décide par 10 voix Pour dont 2 procurations, d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 mars 2015.**

2) Budget Primitif 2015. (Arrivée de Mme HAMM Leslie 20h25)

Monsieur le Maire délègue la présidence à Monsieur KAPPS Christophe, Adjoint au Maire en charge des finances. Ce dernier soumet à l'assemblée le budget primitif 2015. Après discussions et explications aux membres du conseil municipal :

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2015 ainsi élaboré.

<u>Section de fonctionnement</u> : Dépenses :	164 621,52 €
Recettes :	164 621,52 €

<u>Section d'investissement</u> :	Dépenses :	165 322,82 €
	Recettes :	165 322,82 €

Les subventions ont été proposées pour les associations suivantes :

SIVU : 2200 €
 Association Sports et Loisirs de Donnenheim : 500 €
 Conseil de fabrique : 1500 €
 Coopérative scolaire de Donnenheim : 300 €
 Croix rouge : 100 €
 SPA : 100 €
 Tennis Club BILDO : 300 €

**Après délibération, le Conseil Municipal
 Décide par 11 voix Pour dont 2 procurations,**

- adopter le Budget Primitif 2015 ainsi présenté.
- valider les subventions 2015.

3) Attribution des travaux pour la réalisation de la piste de déplacement doux.

Monsieur le Maire présente informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu jeudi 02 avril 2015 avec la commission voirie de la Commune de Bilwisheim afin de parler de différents montants de devis. Alors que la convention de maître d'ouvrage a été validée par le Conseil Municipal de Bilwisheim.

- **Lot voirie** : Le cahier des charges reprenait les dimensions de 402 mètres linéaires sur 2 mètres 50 de large, conformément au plan cadastré du géomètre. La profondeur des fouilles est de 60 cm, deux plateaux d'accès aux champs renforcés de profondeur de fouille de 80 cm et reprenant la largeur de la parcelle sur laquelle est implantée la piste. Le revêtement sera en enrobé d'une épaisseur de 5 cm pour la piste et du 8 cm pour les deux plateaux d'accès aux champs. Actuellement, deux entreprises ont des travaux conséquents sur le site, il s'agit de la société de travaux publics ADAM et de la société TRANSROUTE. Leurs travaux consistent pour les travaux publics ADAM d'effectuer le dépose minute pour le bus et les voitures, ce dernier est situé sur la parcelle de l'école, il comporte deux accès (l'entrée sur la rue des Cigognes depuis la RD et le deuxième la sortie sur la RD), et pour la Société TRANSROUTE la voirie du lotissement ainsi que l'accès sur la RD. La difficulté de la jonction du plateau de la RD, de la rue des Cigognes, du plateau du dépose minute et de la piste de déplacement doux est l'altimétrie des revêtements de finition. Ces deux sociétés ont été consultées ainsi que la Société ARTERE de Brumath D'autre part, la commission voirie de la Commune de Bilwisheim a présenté un devis global de la société COLAS pour cette même piste de déplacement doux. Nous devons donc choisir la société qui réalisera les travaux de voirie de la piste de déplacement doux. Le tableau ci-dessous reprend les montants des devis des 4 sociétés. Toutefois, le planning d'exécution de la piste de déplacement doux sera arrêté en collaboration avec la Communauté de Communes de la Région de Brumath et le lotisseur SCPIBR. Il semble que le mois de juillet-août est la période la plus adaptée pour terminer l'ensemble des travaux de voirie qui concerne le lotissement, l'école

du RPI SUD et la piste de déplacement doux. Un planning plus précis sera élaboré courant du mois de juin 2015.

Nom des entreprises	Montant HT des travaux
TRAVAUX PUBLICS ADAM	49 333,00 €
TRANSROUTE	41 000,00 €
COLAS	41 000,00 € pour un marché global voirie + éclairage public
ARTERE	47 579,00 €

- **Lot éclairage** : Monsieur le Maire présente les trois offres concernant l'éclairage public ainsi que le devis global de l'entreprise COLAS. Le cahier des charges reprend le terrassement d'une longueur de 416 mètres avec des massifs de fondation en béton au nombre de 14, un plan de recollement. La partie éclairage public comprend 14 ensembles lumineux à leds de chez ROHL. Chaque mât est protégé individuellement par un coffret fusible.

Nom des entreprises	Montant HT des travaux
ELECTRICITE REMOND	21 502,40 €
SOGECA	25 152,40 €
E.I.E.	41 338,66 €
COLAS	25 966,00 €

Il est important dans le choix des entreprises de préciser les critères de sélection, prix 70 %, qualité de l'entreprise 20 % et disponibilité 10 %.

**Après délibération, le Conseil Municipal
Décide par 11 voix Pour dont 2 procurations,**

- **de choisir les entreprises TRANSROUTE pour la voirie pour un montant de 41 000,00 € HT et l'entreprise REMOND pour le lot éclairage pour un montant de 21 502,40 € HT.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes financiers rattachés à ce projet.**
- **d'autoriser le Maire à demande la subvention au Département.**

4) Divers.

a) RPI SUD : réforme des rythmes scolaires.

Monsieur RIVAUD Benjamin participera aux réunions pour la mise en place des rythmes scolaires de la rentrée 2015/2016.

b) Sécurité routière :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion aura lieu le 15 avril 2015 avec la Communauté de Communes de la Région de Brumath afin de déterminer les mesures à prendre pour interdire aux poids lourds de remonter la rue Principale vers la place du village. Le choix des panneaux et leur position seront définies lors de cette réunion.

Sur ce, la séance est close à 21h45

NOMS DES ELUS	SIGNATURES
Monsieur REPP Guy	
Monsieur KAPPS Christophe	
Monsieur SCHISSELE Stéphane	
Monsieur RIVAUD Benjamin	
Madame HASE-TARIANT Brigitte	
Madame HAMM Leslie	Arrive au point 2
Monsieur HERTZOG Frédéric	
Monsieur PIERRON Jérôme	Procuration à Mr RIVAUD Benjamin
Monsieur RIFF Aurélien	Procuration à Mr REPP Guy
Madame RIBSTEIN Catherine	
Monsieur GILLIG Thomas	